

<p>PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>	
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 8 mars 2023 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Etaient présents : BERINGER François, BENDER Claude, DI STEFANO Pascal, FISCHER Jean-Jacques, GEBHARD Claude, GIUDICI Frédéric, HABIG Michel, HECKY Philippe, KLEITZ Francis, LICHTENBERGER Aimé, MARTIN Roland, MATHIAS René, MICHAUD Christian, SCHEER Eric (suppléant de MULLER Betty), SCHLEGEL André, MULLER André (suppléant de STICH Grégory, VONAU Gilbert, WIDMER Jean-Pierre</p>
<p>Membres en exercice : 26 Membres présents : 18 Membres absents : 5 Procuration : 3 Votants : 21</p>	<p>Etaient excusés/absents non représentés : ABADOMA Dominique, HART Maud, MARCK Luc, NAEGELEN Vincent, ZEMB Alain</p>
<p>Secrétaire de séance : Gilbert VONAU</p>	<p>Ont donné procuration : HUG Gérard : procuration à GEBHARD Claude SCHWARTZ Christine : procuration à BERINGER François TOUCAS Jean-Pierre : procuration à KLEITZ Francis</p>
<p>Date de la convocation : 01/03/2023</p>	<p>Assistaient en outre à la séance : CCPAROVIC : DEON Charline Conseillères communautaires : STRUB Véronique, ORMANCEY Lydie PETR : LEMPEREUR Eric, TRAINA Stéphanie</p>



Signé et publié sur le site internet du PETR le
Le Président du PETR, Francis KLEITZ
Le Secrétaire de séance, Gilbert VONAU

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, l'organe délibérant nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut s'adjoindre des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans prendre part aux délibérations.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Gilbert VONAU secrétaire de séance, assisté de M. LEMPEREUR Eric (directeur) et Mme TRAINA Stéphanie (assistante de direction) en tant qu'auxiliaires



*Signé et publié sur le site internet du PETR le
Le Président du PETR, Francis KLEITZ
Le Secrétaire de séance, Gilbert VONAU*



<p>PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>	 <p>PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON</p> <p>TERRITOIRE DE PROJETS</p>
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 8 mars 2023 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Etaient présents : BERINGER François, BRENDER Claude, DI STEFANO Pascal, FISCHER Jean-Jacques, GEBHARD Claude, GIUDICI Frédéric, HABIG Michel, HECKY Philippe, KLEITZ Francis, LICHTENBERGER Aimé, MARTIN Roland, MATHIAS René, MICHAUD Christian, SCHEER Eric (suppléant de MULLER Betty), SCHLEGEL André, MULLER André (suppléant de STICH Grégory, VONAU Gilbert, WIDMER Jean-Pierre</p>
<p>Membres en exercice : 26 Membres présents : 18 Membres absents : 5 Procuration : 3 Votants : 21</p>	<p>Etaient excusés/absents non représentés : ABADOMA Dominique, HART Maud, MARCK Luc, NAEGELEN Vincent, ZEMB Alain</p>
<p>Secrétaire de séance : Gilbert VONAU</p>	<p>Ont donné procuration : HUG Gérard : procuration à GEBHARD Claude SCHWARTZ Christine : procuration à BERINGER François TOUCAS Jean-Pierre : procuration à KLEITZ Francis</p>
<p>Date de la convocation : 01/03/2023</p>	<p>Assistaient en outre à la séance : CCPAROVIC : DEON Charline Conseillères communautaires : STRUB Véronique, ORMANCEY Lydie PETR : LEMPEREUR Eric, TRAINA Stéphanie</p>



Signé et publié sur le site internet du PETR le
Le Président du PETR, Francis KLEITZ
Le Secrétaire de séance, Gilbert VONAU

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 10/01/2023

Le procès-verbal de la séance du 10/01/2023 a été transmis aux membres du conseil syndical préalablement à la présente séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.

Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance publique du 10/01/2023



Signé et publié sur le site internet du PETR le
Le Président du PETR, Francis KLEITZ
Le Secrétaire de séance, Gilbert VONAU



<p>PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>	 <p>TERRITOIRE DE PROJETS</p>
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 8 mars 2023 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Etaient présents :</p>
<p>Membres en exercice : 26 Membres présents : 18 Membres absents : 5 Procuration : 3 Votants : 21</p>	<p>BERINGER François, BRENDER Claude, DI STEFANO Pascal, FISCHER Jean-Jacques, GEBHARD Claude, GIUDICI Frédéric, HABIG Michel, HECKY Philippe, KLEITZ Francis, LICHTENBERGER Aimé, MARTIN Roland, MATHIAS René, MICHAUD Christian, SCHEER Eric (suppléant de MULLER Betty), SCHLEGEL André, MULLER André (suppléant de STICH Grégory, VONAU Gilbert, WIDMER Jean-Pierre</p>
<p>Secrétaire de séance : Gilbert VONAU</p>	<p>Etaient excusés/absents non représentés : ABADOMA Dominique, HART Maud, MARCK Luc, NAEGELEN Vincent, ZEMB Alain</p>
<p>Date de la convocation : 01/03/2023</p>	<p>Ont donné procuration : HUG Gérard : procuration à GEBHARD Claude SCHWARTZ Christine : procuration à BERINGER François TOUCAS Jean-Pierre : procuration à KLEITZ Francis</p> <p>Assistaient en outre à la séance : CCPAROVIC : DEON Charline Conseillères communautaires : STRUB Véronique, ORMANCEY Lydie PETR : LEMPEREUR Eric, TRAINA Stéphanie</p>

3. FINANCES

3.1. Débats d'orientations budgétaires 2023

Par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L. 5211-36 du CGCT, un débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les syndicats mixtes constitués d'établissements publics de plus de 3 500 habitants.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour ni lors de la même séance que le vote du budget.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces mesures imposent au chef de l'exécutif de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les établissements publics de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de 3.500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36 du CGCT) ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière, ainsi que le rapport, doivent être transmis au représentant de l'Etat et être publiés. Toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'a pas été précédé d'un DOB distinct est entachée d'illégalité et pourra être déférée au juge administratif par le préfet.

Le Président présente le rapport d'orientations budgétaires, transmis avec la convocation à la présente séance et annexé ci-après.

SYNTHESE DES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2023

En dépenses :

1. poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant
2. dégager une enveloppe d'environ 50.000 € de reste à charge pour la mise en œuvre par le PETR d'actions du Plan Climat
3. renforcer le service France Rénov / SARE par le recrutement de 0,5 ETP supplémentaire (passage de 1 à 1,5 ETP pour le service)
4. pour la mission de Conseil en Energie Partagé (CEP), prendre en charge l'acquisition, l'installation et la 1^{ère} année d'abonnement du logiciel de suivi des consommations (les coûts annuels des années suivantes étant pris en charge par les communes bénéficiaires)



Signé et publié sur le site internet du PETR le
Le Président du PETR, Francis KLEITZ
Le Secrétaire de séance, Gilbert VONAU

5. maintenir la répartition de la prise en charge des dépenses mutualisées entre PETR/SCOT/ADS au prorata du nombre d'ETP et du nombre de missions

En recettes :

1. maintenir la contribution des communautés de communes au niveau de 2022 soit un montant total d'environ 306.000 € (comprenant la participation de la CCRM au service France Rénov / SARE)
2. Réserver une part des recettes (excédent antérieur + contributions des CC) pour anticiper la baisse des subventions, notamment sur le SARE / France Rénov et LEADER, et maintenir la capacité financière d'assurer ces missions durant les prochaines années

Le Président ouvre le débat en rappelant que les propositions ci-dessus ont été travaillées et validées en Bureau Syndical.

Le Président précise qu'après les réorganisations administratives et financières au niveau du PETR et du Syndicat Mixte du SCoT et la redéfinition des missions du PETR en 2021-2022, l'année 2023 devrait permettre de stabiliser la situation financière du PETR. La ligne de trésorerie sera totalement remboursée et les missions du PETR sont désormais plus claires : transition écologique (Plan Climat, France Rénov, Conseil en Energie Partagé) et LEADER.

Il ajoute que les principales difficultés proviennent de l'absence de visibilité sur les dispositifs de financement qui sont à durée déterminée (SARE, LEADER, etc.).

Il pense que les années ultérieures devraient être plus sereines et régulières en termes de budget.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président clôt le débat et propose d'acter les orientations proposées.

Le Conseil Syndical,

Après avoir pris connaissance du projet de rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2023 du PETR établi sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président ci-annexé.



Signé et publié sur le site internet du PETR le
Le Président du PETR, Francis KLEITZ
Le Secrétaire de séance, Gilbert VONAU



<p>PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>	 <p>PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON</p> <p>TERRITOIRE DE PROJETS</p>
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 8 mars 2023 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Etaient présents : BERINGER François, BRENDER Claude, DI STEFANO Pascal, FISCHER Jean-Jacques, GEBHARD Claude, GIUDICI Frédéric, HABIG Michel, HECKY Philippe, KLEITZ Francis, LICHTENBERGER Aimé, MARTIN Roland, MATHIAS René, MICHAUD Christian, SCHEER Eric (suppléant de MULLER Betty), SCHLEGEL André, MULLER André (suppléant de STICH Grégory, VONAU Gilbert, WIDMER Jean-Pierre</p>
<p>Membres en exercice : 26 Membres présents : 18 Membres absents : 5 Procuration : 3 Votants : 21</p>	<p>Etaient excusés/absents non représentés : ABADOMA Dominique, HART Maud, MARCK Luc, NAEGELEN Vincent, ZEMB Alain</p>
<p>Secrétaire de séance : Gilbert VONAU</p>	<p>Ont donné procuration : HUG Gérard : procuration à GEBHARD Claude SCHWARTZ Christine : procuration à BERINGER François TOUCAS Jean-Pierre : procuration à KLEITZ Francis</p>
<p>Date de la convocation : 01/03/2023</p>	<p>Assistaient en outre à la séance : CCPAROVIC : DEON Charline Conseillères communautaires : STRUB Véronique, ORMANCEY Lydie Syndicat PETR : LEMPEREUR Eric, TRAINA Stéphanie</p>



Signé et publié sur le site internet du PETR le
Le Président du PETR, Francis KLEITZ
Le Secrétaire de séance, Gilbert VONAU

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe et Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

Il est proposé d'adhérer à la mission mutualisée pour la mise en œuvre du RGPD au PETR.

Le projet de convention détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, a été joint en annexe de la convocation à la présente séance.

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD ») ;
Vu le décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle n°21/40 du 1er décembre 2021 – Nouvelle convention RGPD 2022-2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin en date du 16/11/2021 décidant de recourir au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pour la mise en place d'un accompagnement mutualisé tant du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin lui-même que des collectivités et établissements affiliés du département du Haut-Rhin dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 ;

Vu le projet de convention de mission d'accompagnement pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel au RPDG ci-annexée ;

Considérant la nécessité pour le syndicat de se conformer aux obligations du RGPD ;

Le Conseil Syndical,

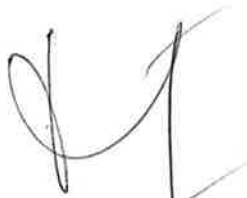
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion du PETR à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles du Syndicat

AUTORISE le Président à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,

APPROUVE la désignation auprès de la CNIL du CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) du PETR.

M. LICHTENBERGER quitte la séance.



*Signé et publié sur le site internet du PETR le
Le Président du PETR, Francis KLEITZ
Le Secrétaire de séance, Gilbert VONAU*



<p>PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>	 <p>TERRITOIRE DE PROJETS</p>
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 8 mars 2023 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Etaient présents : BERINGER François, BRENDER Claude, DI STEFANO Pascal, FISCHER Jean-Jacques, GEBHARD Claude, GIUDICI Frédéric, HABIG Michel, HECKY Philippe, KLEITZ Francis, LICHTENBERGER Aimé, MARTIN Roland, MATHIAS René, MICHAUD Christian, SCHEER Eric (suppléant de MULLER Betty), SCHLEGEL André, MULLER André (suppléant de STICH Grégory, VONAU Gilbert, WIDMER Jean-Pierre</p>
<p>Membres en exercice : 26 Membres présents : 18 Membres absents : 5 Procuration : 3 Votants : 21</p>	<p>Etaient excusés/absents non représentés : ABADOMA Dominique, HART Maud, MARCK Luc, NAEGELEN Vincent, ZEMB Alain</p>
<p>Secrétaire de séance : Gilbert VONAU</p>	<p>Ont donné procuration : HUG Gérard : procuration à GEBHARD Claude SCHWARTZ Christine : procuration à BERINGER François TOUCAS Jean-Pierre : procuration à KLEITZ Francis</p>
<p>Date de la convocation : 01/03/2023</p>	<p>Assistaient en outre à la séance : CCPAROVIC : DEON Charline Conseillères communautaires : STRUB Véronique, ORMANCEY Lydie Syndicat PETR : LEMPEREUR Eric, TRAINA Stéphanie</p>



Signé et publié sur le site internet du PETR le
Le Président du PETR, Francis KLEITZ
Le Secrétaire de séance, Gilbert VONAU

5. TRANSITION ECOLOGIQUE

5.1. Convention de partenariat avec l'Association Vélo & Mobilités Active Grand Est pour l'organisation de l'édition 2023 du Défi « j'y vais ! »

Le Défi « J'y vais ! » est organisé sur le territoire du Pays depuis de nombreuses années. La participation est chaque année en hausse.

L'édition 2023 se déroulera sur 4 semaines du 2 mai au 26 mai.

Le Défi a pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme durant le Défi.

Ce projet s'appuie sur des actions et outils développés et mutualisés à l'échelle du Grand Est pour l'ensemble des territoires y participant.

L'association Vélo et Mobilités Actives (VMA) Grand Est en assure la coordination, l'organisation et l'animation (poste de chargée de mission, gestion budgétaire et administrative, prospection et relations partenariales, gestion du site web et de l'outil d'inscription et de comptage, supports de communication, animation des réseaux sociaux, collecte de données et des résultats, conseils, etc.).

Au niveau local, chaque territoire partenaire prend en charge le relai de communication et les éventuelles animations spécifiques, auprès des employeurs et autres acteurs potentiels. Il anime localement le Défi, et peut s'il le souhaite, organiser un défi local, en cohérence avec les orientations du Défi Grand Est, avec un classement interne et une remise des prix. Ces actions locales seront portées par le territoire.

La participation sollicitée d'un PETR ou d'une communauté de communes à l'organisation de l'édition 2023 est de 1.000 € (sur un budget total de 60.000 €). Une convention de partenariat définit le cadre de la collaboration entre le territoire et l'association VMA Grand Est pour l'organisation du Défi « J'y vais ! » pour l'année 2023.

Ce projet s'inscrit dans l'action n°23 du PCAET approuvé le 10/01/2023 « Accompagner au changement de comportement du grand public, des scolaires et des acteurs économiques ».

Le projet de convention de partenariat, a été joint en annexe de la convocation à la présente séance.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le projet de convention,

- **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir avec l'Association Vélo et Mobilités Actives Grand Est pour la mise en œuvre de l'édition 2023 du Défi « J'y vais ! », telle qu'elle figure en annexe
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au BP 2023 du PETR
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire



Signé et publié sur le site internet du PETR le
Le Président du PETR, Francis KLEITZ
Le Secrétaire de séance, Gilbert VONAU



<p>PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL</p>	 <p>PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON</p> <p>TERRITOIRE DE PROJETS</p>
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 8 mars 2023 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Etaient présents : BERINGER François, BRENDER Claude, DI STEFANO Pascal, FISCHER Jean-Jacques, GEBHARD Claude, GIUDICI Frédéric, HABIG Michel, HECKY Philippe, KLEITZ Francis, LICHTENBERGER Aimé, MARTIN Roland, MATHIAS René, MICHAUD Christian, SCHEER Eric (suppléant de MULLER Betty), SCHLEGEL André, MULLER André (suppléant de STICH Grégory, VONAU Gilbert, WIDMER Jean-Pierre</p>
<p>Membres en exercice : 26 Membres présents : 18 Membres absents : 5 Procuration : 3 Votants : 21</p>	<p>Etaient excusés/absents non représentés : ABADOMA Dominique, HART Maud, MARCK Luc, NAEGELEN Vincent, ZEMB Alain</p>
<p>Secrétaire de séance : Gilbert VONAU</p>	<p>Ont donné procuration : HUG Gérard : procuration à GEBHARD Claude SCHWARTZ Christine : procuration à BERINGER François TOUCAS Jean-Pierre : procuration à KLEITZ Francis</p>
<p>Date de la convocation : 01/03/2023</p>	<p>Assistaient en outre à la séance : CCPAROVIC : DEON Charline Conseillères communautaires : STRUB Véronique, ORMANCEY Lydie Syndicat PETR : LEMPEREUR Eric, TRAINA Stéphanie</p>

6. PROGRAMME LEADER

6.1. Demande d'aide au FEADER-LEADER pour l'animation et le fonctionnement du GAL RVGB pour l'exercice 2023 sur le programme 2014-2020

Le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est la structure porteuse du Groupe d'Action Local (GAL) du programme LEADER 2014-2020.

Dans ce cadre, il assure l'animation et le fonctionnement du programme et supporte les dépenses afférentes : rémunérations des agents, frais de déplacements et autres frais annexes, participation aux séminaires/réseaux, communication, etc.

Pour l'exercice 2023, 1,5 ETP sont dédiés à cette mission :

- 1 poste d'Animateur à temps complet (1 ETP) chargé de l'animation et du pilotage global du programme LEADER, de l'accompagnement des porteurs de projets, la diffusion de la démarche et la communication
- 1 poste de Gestionnaire à temps non complet (0,5 ETP) chargé du suivi administratif et financier du programme et de l'instruction des dossiers

Les crédits nécessaires seront ventilés pour partie :

- sur le programme LEADER 2014-2020, pour un montant total prévisionnel de 65.500 €
- sur le nouveau programme LEADER 2023-2027 (montant à définir ultérieurement selon date de début d'exécution)

Le plan de financement prévisionnel de la mission afférente au programme 2014-2020 est le suivant :

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC	
1,5 ETP animation et gestion du programme	50.000,00 €	FEADER – LEADER : plafond de la fiche-action 5	47 619,04 €
Communication	3.000,00 €		
Frais de déplacement et de missions	3.000,00 €		
Autres frais de fonctionnement (réceptions, séminaires, adhésions aux réseaux)	2.000,00 €	Autofinancement du PETR	17 880,96 €
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	7.500,00 €		
TOTAL	65.500,00 €	TOTAL	65.500,00 €

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement pour l'animation et le fonctionnement du GAL RVGB pour l'exercice 2023 au titre du programme LEADER 2014-2020 tel que présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** l'aide du FEADER au titre du programme LEADER 2014-2020 pour le montant indiqué ci-dessus
- **S'ENGAGE** à prendre en charge les cofinancements non obtenus
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire

Signé et publié sur le site internet du PETR le
 Le Président du PETR, Francis KLEITZ
 Le Secrétaire de séance, Gilbert VONAU

